

**Ville de Luxembourg**  
**Direction de l'Architecte – Service Bâtiments**

**Avis de marché**

**Procédure :** 10 européenne ouverte

**Type de marché :** Services

**Date limite de remise des plis :** 24/07/2024 10:00

**Lieu :** L'ouverture électronique des offres se fera en séance non publique aux bureaux de la Direction de l'Architecte de la Ville de Luxembourg.

**Intitulé :** Contrat d'assurance Tous Risques Chantier (TRC) à exécuter dans le cadre de la construction d'un nouvel ensemble d'infrastructures sportives et scolaires d'envergure sis 1, rue Mongenast-Servais à Luxembourg-Dommeldange (MOSE-0001)

**Description :** Le marché consiste de la fourniture d'un contrat d'assurance Tous Risques Chantier (TRC). Le contrat couvrira les sections 1 « Assurance de chose – dégâts et pertes », 2 « Assurance de responsabilités » et 3 « Dommages aux biens existant ». La durée du contrat est de 60 mois, à débuter le 1er février 2025. Les travaux sont adjugés à prix unitaires.

**Critères de sélection :** En vertu de la liberté des prestations de services à l'intérieur de l'Union européenne, seules les entreprises d'assurances constituées en conformité avec la législation d'un Etat membre, agréées pour pratiquer les branches de couvertures concernées et établies dans un des Etats membres peuvent participer à la présente soumission. Sont assimilés aux Etats membres de l'Union européenne les Etats parties à l'Accord sur l'Espace économique européen autres que les Etats membres de l'Union européenne, dans les limites définies par cet accord et les actes y afférents. L'entreprise d'assurances doit au moins : -disposer d'un représentant au Grand-Duché de Luxembourg qui réunit toutes les informations nécessaires en relation avec les dossiers d'indemnisation et dispose de pouvoirs suffisants pour représenter l'entreprise d'assurances auprès des personnes qui ont subi un préjudice et qui pourraient réclamer une indemnisation, y compris le paiement de celle-ci, et pour représenter l'entreprise d'assurances ou, si cela est nécessaire, pour faire représenter l'entreprise d'assurances, en ce qui concerne ces demandes d'indemnisation, devant les tribunaux et les autorités luxembourgeoises ; -disposer d'un bureau en capacité d'intervenir au Grand-Duché de Luxembourg, lieu des risques, comportant au moins 2 personnes lesquelles s'occupent de la gestion des sinistres qui peuvent survenir du fait de l'exécution du chantier relatif au projet de rénovation et de construction du nouveau complexe scolaire et sportif de Dommeldange à Luxembourg. Les noms, prénoms et qualifications desdites personnes doivent être indiqués dans l'offre. L'Adjudicataire doit garantir sa capacité de mettre à disposition une présence d'une de ces deux personnes au Grand-Duché de Luxembourg.

**Modalités visite des lieux/réunion d'information :** La visite des lieux conseillée est laissée à l'appréciation du soumissionnaire

**Conditions d'obtention du dossier :** Le bordereau et ses annexes peuvent être téléchargés par les intéressés sur le site internet [www.pmp.lu](http://www.pmp.lu). Les offres établies sur des bordereaux qui n'ont pas été téléchargés à partir du site nommé ci-dessus ne seront pas prises en considération.

**Réception des plis :** Les offres doivent obligatoirement être téléchargées et signées sous forme électronique sur le portail des marchés publics, ceci conformément à la législation et la réglementation sur les marchés publics, avant l'heure fixée pour l'ouverture électronique des offres.

**Autres informations :** Il est à noter qu'il n'est pas donné la possibilité aux intermédiaires d'assurances de participer à cette soumission. Le soumissionnaire devra obligatoirement remettre une offre à 100 %. Il indiquera aux rubriques prévues à cet effet le pourcentage correspondant à son acceptation et les parts de coassurance nécessaires à la couverture du risque à 100%. En cas de coassurance, la compagnie apéritrice doit souscrire au moins 10% du risque.

**No. avis complet sur pmp.lu:** 2401378